

Le Mans, le 15 janvier 2016



Lycée Polyvalent  
TOUCHARD-WASHINGTON

DIRECTION  
Claire VIAL  
Proviseur

8 place Washington  
B.P. 22160  
72002 LE MANS Cedex 1

tél. 02 43 50 16 20  
fax 02 43 84 51 50

Dossier suivi par :  
Directeur Délégué

Tél : 02.43.50.16.20  
Fax : 02.43.72.80.58

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous devez verser avant le 28 février 2016, la taxe d'apprentissage, calculée par rapport à la masse salariale de l'année écoulée. Cette taxe doit être versée à des établissements supports de formations technologiques ou professionnelles.

Nous verser votre taxe d'apprentissage représente un acte fort, un acte d'engagement en faveur d'une mission solidaire. Concrètement, cet argent servira à acheter du matériel pédagogique, à équiper des ateliers et des laboratoires, d'aider les équipes dans leur mission éducative, dans le but de répondre le mieux possible aux attentes des entreprises.

Cependant, dans le cadre de la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005, les entreprises ne peuvent plus, depuis 2006, verser directement aux bénéficiaires mais doivent effectuer ces versements par l'intermédiaire des organismes collecteurs. Toutefois cette obligation de passer par un collecteur ne remet pas en cause le principe de la libre affectation. L'entreprise pourra indiquer au collecteur le destinataire de ses versements.

Il s'agit du seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire. En indiquant l'établissement cible, vous savez exactement comment sera utilisé votre argent. C'est une manière de créer du lien entre votre entreprise et un établissement d'enseignement, de soutenir des actions précises et identifiées, de donner du sens à ce versement.

Dans ce contexte, si vous souhaitez faire profiter notre établissement de votre versement, nous vous serions reconnaissants, afin d'être en mesure de vous adresser nos remerciements et de vous assurer que votre choix a été respecté par l'organisme collecteur de nous retourner le coupon ci-dessous.

Soyez convaincus de notre attachement à la promotion de l'enseignement professionnel et technologique et de l'utilisation intégrale de votre versement au bénéfice des élèves.



 **Merci de nous retourner le coupon ci-dessous**

Entreprise ou Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Montant du versement de la taxe au LPO TOUCHARD-WASHINGTON :  €

Montant du versement du quota au CFA Education Nationale :  €

A adresser aux Directeur Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques LPO Touchard Washington - 8 place Washington - BP 22160 - 72002 LE MANS CEDEX 1